

Nouvelle carte d'identité numérique



La protection de l'identité est une mission essentielle du ministère de l'Intérieur. Depuis trois ans, la France a entrepris une démarche de modernisation de la carte nationale d'identité dont l'actuel format date de 1995.

La nouvelle carte sera déployée progressivement à partir du 15 mars 2021 dans le département de l'Oise, puis à compter du 29 mars 2021, en Seine-Maritime et à La Réunion. Ce dispositif sera généralisé à la France entière à compter du 2 août prochain.

La nouvelle carte d'identité sera plus sécurisée, plus pratique et verra son design modernisé. Les pouvoirs publics entendent ainsi lutter toujours plus efficacement contre le phénomène de la fraude à l'identité (faux titres, usurpation).

Cette volonté de modernisation rejoint l'application d'un règlement du Parlement européen et du Conseil de l'Union européenne qui oblige les Etats membres à mettre en circulation de nouvelles cartes d'identité conformes aux dispositions de ce règlement au plus tard le 2 août 2021.

L'usage principal de la carte nationale d'identité demeure inchangé : ce titre permet à son titulaire de justifier de son identité. Il peut également servir à son titulaire de titre de voyage, certains États (UE et hors UE) l'acceptant au même titre que le passeport.

Une nouvelle carte plus sécurisée, plus pratique, au design modernisé.

La nouvelle carte nationale d'identité sera de format ID-1, soit la taille d'une carte bancaire, à l'instar par exemple du permis de conduire.

Aux règles de sécurité imposées par le règlement européen, le ministère a souhaité ajouter un certain nombre de dispositifs, afin de mieux protéger la nouvelle carte d'identité. Leur objectif est de veiller à garantir une protection optimale des données à caractère personnel qui y sont mentionnées.

Une attention particulière est prêtée aux données biométriques qui sont contenues dans le composant électronique du titre : ces données sont stockées dans un compartiment hautement sécurisé et dont l'accès est spécifiquement encadré.

En savoir plus : <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/La-nouvelle-carte-nationale-d-identite>

[Visualiser le fichier «brochure-carte-identite.pdf» en ligne](#)

[Visualiser le fichier «visuels-cnie.pdf» en ligne](#)